



SOLIDARITY • STRENGTH • SERVICE  
SOLIDARITÉ • FORCE • SERVICES  
SOLIDARIEDADE • FORÇA • SERVIÇOS  
تضامن. قوة. خدمات

ORGANISATION RÉGIONALE POUR  
L'AFRIQUE ET LES PAYS ARABES DE L'ISP

Président de l'ISP: Dave PRENTIS  
Secrétaire générale de l'ISP: Rosa PAVANELLI  
Secrétaire régional de l'ISP: David Kwabla DORKENOO

36, avenue du RPT  
Tokoin Casablanca. BP 8473  
Lomé, TOGO  
Tél.: +228 22 23 12 60/1  
Fax: +228 22 21 28 52  
charlotte.kalanbani@world-psi.org

CIRCULAIRE AF 1 (2015)

À tous les affiliés de la région Afrique & Pays arabes  
À tout le personnel de l'ISP, pour information

Références: RP/DD/CHM

Contact: [David.Dorkenoo@world-psi.org](mailto:David.Dorkenoo@world-psi.org)

30 mars 2015

Chers et chères Collègues,

**INVITATION OFFICIELLE À L'AFRECON  
22-25 septembre 2015  
Gaborone Sun Conference Centre (Botswana)**

Nous avons le plaisir de vous confirmer les nouvelles dates de la 12<sup>ème</sup> Conférence régionale pour l'Afrique et les Pays arabes (AFRECON) et les réunions connexes, qui se tiendront **du 22 au 25 septembre 2015, à Gaborone (Botswana)**.

L'AFRECON et les réunions connexes auront lieu au :

**Gaborone Sun Hotel & Conference Center**

Plot 4727, Chuma Drive

Gaborone, Botswana

Tel: +267 395 1111

<http://www.suninternational.com/gaborone-sun>

Le thème de la Conférence restera : « *Renforcer, au sein de la classe ouvrière, la solidarité syndicale, la démocratie, la liberté, la justice sociale et la qualité des services publics* ».

Afin de faciliter le processus d'inscription, nous prendrons en considération les noms qui nous ont été soumis l'an passé, sauf indication contraire de votre part. Vous trouverez ci-joint un formulaire de participation afin de nous informer de tout changement dans votre délégation, à nous retourner le cas échéant **avant le 27 avril 2015**. S'il n'y a aucun changement dans votre délégation, ce n'est pas la peine de nous renvoyer le formulaire.

Vous trouverez également ci-joint divers détails concernant les dispositions prises en vue de cette rencontre. Le texte est un peu long, mais nous vous invitons à le lire entièrement et avec attention afin de prendre connaissance de tous les détails pouvant vous concerner personnellement. Les dates importantes sont mises en évidence en rouge.

Il sera possible de télécharger des informations actualisées sur le site web de l'ISP : [www.world-psi.org/AFRECON2015](http://www.world-psi.org/AFRECON2015). Si vous souhaitez utiliser les médias sociaux, merci d'utiliser **#AFRECON** pour tous vos messages Twitter et Facebook.

En attendant de rencontrer à Gaborone en septembre !

Cordiales salutations,

Rosa PAVANELLI  
Secrétaire générale

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 1. RÉUNIONS

---

Le programme des réunions est le suivant :

Mardi 22 septembre	9h00-12h30	AFREC (réservé aux membres uniquement)
Mardi 22 septembre	14h00-18h00	SÉMINAIRE DES FEMMES
Mercredi 23 septembre	9h00-12h30	SÉMINAIRE DES JEUNES
Mercredi 23 septembre	14h00-18h00	AFRECON
Jeudi 24 septembre	9h00-18h00	AFRECON
Vendredi 25 septembre	9:00-18:00	AFRECON

Vous trouverez ci-joint les programmes provisoires des différentes réunions.

Nous vous rappelons que le Comité régional exécutif pour l'Afrique et les Pays arabes (AFREC) n'est ouvert qu'aux membres titulaires. Toutefois, si les membres suppléants sont à Gaborone au moment de la réunion, ils pourront y participer en tant qu'observateurs.

Les déjeuners et les pauses cafés seront offerts aux participants parrainés et non-parrainés les jours de réunion auxquels ils auront été inscrits.

### 2. PARRAINAGE

---

Étant donné les contraintes financières actuelles, la PSI ne peut offrir qu'un nombre très limité de parrainages. Les affiliés peuvent prétendre au parrainage uniquement aux conditions suivantes :

- Les affiliés doivent s'être acquittés de leurs obligations financières vis-à-vis de la PSI au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet, **jusqu'à 2015 inclus**;
- Les affiliés ayant payé leurs cotisations régulièrement, entièrement et dans les délais impartis pendant les cinq dernières années (2010 à 2014 inclus) sont prioritaires;
- Les affiliés qui respectent le principe de représentation équitable entre hommes et femmes dans la composition de leur délégation, conformément au principe que la PSI applique dans toute réunion, sont prioritaires.

La décision finale concernant les parrainages vous sera communiquée **mi-juillet 2015**.

### 3. DROIT DES DÉLÉGATIONS

---

#### Délégué(e)s

Conformément aux Statuts de la PSI (Article 6.6), les syndicats peuvent envoyer un nombre bien défini de délégué(e)s au Congrès, en fonction des cotisations versées. Les droits de vote sont calculés en fonction de ces dernières. La même règle s'applique pour l'AFRECON. Les droits de vote seront calculés sur une période de cinq ans (2010-2014 inclus).

*"... La représentation des affiliés au Congrès est calculée en fonction du barème ci-dessous. Une représentation égale d'hommes et de femmes est souhaitable lorsqu'il y a plus d'un/e délégué/e, sauf si ce n'est pas réalisable en raison d'une surreprésentation très importante de l'un ou l'autre sexe parmi les membres de l'affilié.*

1 délégué(e)	jusqu'à	5.000 membres
2 délégué(e)s	de	5.001 à 10.000 membres
3 délégué(e)s	de	10.001 à 20.000 membres
4 délégué(e)s	de	20.001 à 35.000 membres
5 délégué(e)s	de	35.001 à 50.000 membres

*6 délégué(e)s de 50.001 à 100.000 membres plus un(e) délégué(e) supplémentaire par tranche complète ou partielle de 50,000 membres à jour de leurs cotisations...”*

### **Observateurs/trices**

Conformément aux Statuts de la PSI (Annexe 4 : Normes de procédure et règlement du Congrès), les syndicats ont le droit d'envoyer un nombre bien défini d'observateurs/trices au Congrès, en fonction des cotisations versées. La même règle s'applique pour l'AFRECON.

*“... Les organisations affiliées peuvent envoyer un/e observateur/trice par tranche complète ou partielle de 100.000 membres à jour de leurs cotisations. Une représentation égale d'hommes et de femmes est souhaitable, lorsqu'il y a plus d'un/e observateur/trice, sauf si ce n'est pas réalisable en raison d'une surreprésentation très importante de l'un ou l'autre sexe parmi les membres de l'affilié...”*

### **Visiteurs**

Toute autre représentant-e du syndicat sera considéré comme « visiteur ». Les « visiteurs » sont les participant-e-s qui n'ont pas le statut de délégué-e ou d'observateur/trice, soit parce que les droits de leur délégation sont déjà alloués ou parce qu'ils/elles représentent une organisation non-affiliée.

## **4. VOTE À LA CONFÉRENCE**

---

Les votes se dérouleront conformément aux Statuts de la PSI (Annexe 4: Normes de procédure et règlement du Congrès). Les chefs de délégation recevront des bulletins pour vote par appel nominal et tous les délégué-e-s recevront des cartes de vote pour les votes à main levée.

Les Statuts de la PSI prévoient la possibilité de **voter par procuration**. Les syndicats qui ne sont pas en mesure d'assister à la Conférence peuvent désigner un autre syndicat participant à la rencontre et venant du même collège électoral que lui, et le mandater pour qu'il vote en son nom. Pour cela, il doit en informer la PSI **avant le 24 août 2015**.

*“... Toute organisation affiliée qui n'a pas la possibilité d'assister au Congrès peut mandater le/la délégué-e d'une autre organisation affiliée appartenant au même collège électoral ou sous-région pour la représenter. Ce mandat n'est valable que si l'organisation mandataire en informe le/la Secrétaire général-e de la PSI au moins quatre semaine avant le Congrès. Aucune organisation ne peut voter par procuration pour plus de trois autres organisations...”*

## **5. HÉBERGEMENT**

---

L'ISP a réservé un certain nombre de chambres au Gaborone Sun Hotel, qui est à côté du Centre de Conférence.

Merci de noter que tous les participant(e)s parrainé(e)s partageront une chambre avec un(e) autre participant(e) parrainé(e), tel que décidé par le Secrétariat de l'ISP.

Les confirmations d'hôtel seront envoyées aux participant(e)s vers **fin juillet-début août**.

Les participant(e)s non-parrainé(e)s par l'ISP devront contacter directement l'hôtel pour faire leur propre réservation (en mentionnant l'AFRECON et l'ISP). L'hôtel demandera peut-être le pré-paiement de la réservation comme garantie.

## **6. ORGANISATION DES VOYAGES et TRANSPORT SUR PLACE**

---

L'ISP n'organisera que le voyage des **participant(e)s parrainé(e)s**. Les réservations de vol seront faites de sorte que la date d'arrivée et de départ soient aussi proche que possible de l'ouverture ou la clôture de la Conférence ou de la première réunion qui les concerne.

Les participant(e)s non-parrainé(e)s devront s'occuper de leur propre réservation et nous informer de leurs détails de vols (numéro de vol avec date/heure d'arrivée/de départ) **le plus rapidement possible**, afin de les inclure dans nos listes pour le transport de l'aéroport à l'hôtel. Si nous n'avons pas ces détails à temps, les participant(e)s non-parrainé(e)s devront prendre un taxi pour se rendre au Gaborone Sun Hotel & Conférence Centre, ce qui peut revenir très cher.

**Tous les participant(e)s** (parrainé(e)s et non-parrainé(e)s) seront accueillis par nos affiliés locaux à l'aéroport international Sir Seretse Khama, à Gaborone. Ils seront transférés en bus de l'aéroport à l'hôtel, et de l'hôtel à l'aéroport à la fin de la Conférence.

## 7. VISA et FORMALITÉS SANITAIRES

Merci de contacter l'ambassade du Botswana la plus proche pour vérifier si vous avez besoin d'un visa pour vous rendre à Gaborone. Ces formalités peuvent prendre un certain temps et il vaut mieux s'y prendre à l'avance pour éviter tout problème ou retard. La liste finale des participant(e)s sera transmise aux autorités locales pour faciliter l'obtention des visas. Si vous avez besoin d'une lettre d'invitation personnelle, merci de la demander à [Clarisse.Heronneaud@world-psi.org](mailto:Clarisse.Heronneaud@world-psi.org).

Attention, si vous voyagez avec South African Airways par l'Afrique du Sud, vous aurez besoin d'un **visa de transit**. Si vous voyagez avec Kenyan Airways, vous n'aurez pas besoin d'un visa de transit.

Les participant(e)s doivent s'assurer que leurs vaccinations sont à jour. Là aussi, il convient de vérifier auprès de l'ambassade quels sont les vaccins requis pour pouvoir entrer dans le pays. Le vaccin contre la fièvre jaune est recommandé, ainsi qu'un traitement contre le paludisme.

## 8. DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE et DES RÉUNIONS CONNEXES

Vous trouverez ci-joint le programme détaillé de la Conférence et des réunions connexes. D'autres documents de référence vous seront envoyés **mi-août**. Nous vous invitons à consulter le site web de l'ISP, qui sera actualisé régulièrement ([www.world-psi.org/AFRECON2015](http://www.world-psi.org/AFRECON2015)).

## 9. INTERPRÉTATION et TRADUCTION

Pendant la Conférence et les réunions connexes, l'interprétation sera assurée en arabe, anglais, français et portugais.

Les documents des diverses réunions seront principalement traduits en anglais et français. Seuls quelques-uns seront traduits en arabe et portugais.

## 10. FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Afin de faciliter le processus d'inscription, nous prendrons en considération les noms qui nous ont été soumis l'an passé, sauf indication contraire de votre part (voir liste ci-jointe). Vous trouverez ci-joint un formulaire de participation afin de nous informer de tout changement dans votre délégation (à retourner le cas échéant **avant le 27 avril 2015** à [Clarisse.Heronneaud@world-psi.org](mailto:Clarisse.Heronneaud@world-psi.org) et [Valerie.Malm@world-psi.org](mailto:Valerie.Malm@world-psi.org)). S'il n'y a aucun changement dans votre délégation, ce n'est pas la peine de nous renvoyer le formulaire.

## 11. RÉCAPITULATIF DES DATES ET ÉCHÉANCES IMPORTANTES

DÉLAI POUR...	DATES
Renvoyer les formulaires de participation (s'il y a des changements dans les délégations de l'an passé)	27 avril
Confirmation des parrainages par le Secrétariat de l'ISP	mi-juillet
Envoi des documents aux participant(e)s	mi-août
Envoi des confirmations d'hôtel aux participant(e)s	Fin juillet-début août
Envoi des procurations (vote)	24 août